Association des éditeurs belges

Rapport d'activités

2023 - 2024

Assemblée générale du 13 juin 2024

Table des matières

Le mot du président 5

Chapitre 1 • Missions & services 7

1. Visibilité du secteur 7

2. Professionnalisation du secteur 14

3. Services au secteur 24

Chapitre 2 • Projets 35

1. L'ADEB et la promotion de la lecture 35

2. L'ADEB et le rayonnement de l'édition belge 42

3. L'ADEB et le lobbying 55

Chapitre 3°• Administration 65

1. Conseil d'administration 65

2. L'équipe 66

3. Membres 66

4. Cotisations 2025 67

Le mot du président

L'année 2023 a succédé à des années contrastées, marquées en 2020 par le recul du marché suite à la crise sanitaire, par une reprise dynamique de celui-ci en 2021, ou par la forte hausse du prix du papier et les tensions internationales qui ont pesé sur le pouvoir d'achat en 2022. Dans un marché maintenant globalement en recul, les différents acteurs de la chaîne du livre ont dû faire face en 2023 à l'augmentation de leurs coûts, notamment salariaux. Cette augmentation des charges dans un marché en recul a fragilisé un certain nombre d'acteurs, qu'ils soient libraires, distributeurs ou éditeurs. La presse, en fin d'année 2023 et en début d'année 2024, s'en est fait largement l'écho, mettant ainsi en lumière la fragilité du secteur du livre et son sous-financement récurrent par les pouvoirs publics. D'autres débats, plus politiques, ont également animé cette année 2023, parmi lesquels le projet d'augmentation de la TVA sur le livre et la réforme de la fiscalité sur les droits d'auteurs.

À l'aube de choix électoraux qui pourraient s'avérer décisifs pour l'avenir de notre pays, notre association a précisé ses priorités dans un mémorandum qui a été adressé à tous les partis politiques. Persuadés que le livre forme les citoyens d'aujourd'hui et de demain et que la lecture est une voie d'accès à la citoyenneté, nous demandons à nos futurs responsables politiques :

- de développer une politique du livre et de la lecture dans le circuit scolaire, dès la maternelle ;
- d'assurer la présence du manuel scolaire et universitaire dans les apprentissages ;
- de favoriser l'accès au livre pour tous ;
- d'assurer la stabilité de l'écosystème de l'édition.

Les nombreuses actions menées par notre association, de la promotion de la lecture dans les écoles via l'opération *Tout le monde lit* à la défense des intérêts de nos auteurs dans le cadre de la réforme de la

fiscalité, en passant notamment par la mise en œuvre d'une distribution mutualisée et le soutien à l'exportation, illustrent notre détermination à œuvrer collectivement pour assurer que le livre restera, dans le futur, ce formidable outil d'éveil, de développement personnel, de divertissement, de transmission du savoir et d'émancipation.

Le livre, pour s'épanouir, a besoin d'un tissu éditorial créatif, diversifié et dynamique. Nous avons la chance, en Fédération Wallonie-Bruxelles, de pouvoir compter sur de nombreux éditeurs de qualité, dans de nombreux domaine. Nous espérons, par nos actions, participer à la défense de leurs intérêts afin de leur permettre de développer au mieux leurs activités.

Les enjeux qui nous font face sont nombreux et complexes, parmi lesquels l'éco-responsabilité de la chaîne du livre, le livre d'occasion, l'émergence de l'intelligence artificielle, l'évolution des modes de lecture, l'ouverture de la publicité pour le livre sur les chaînes télévisuelles françaises... La compréhension de ces enjeux et de leur portée sur la chaîne du livre nécessite une parfaite connaissance de nos métiers. Il est dès lors primordial de pouvoir compter sur une équipe professionnelle et motivée pour les aborder et nous aider à les appréhender. Que tous les membres de cette équipe soient ici chaleureusement remerciés pour le travail effectué tout au long de cette année 2023.

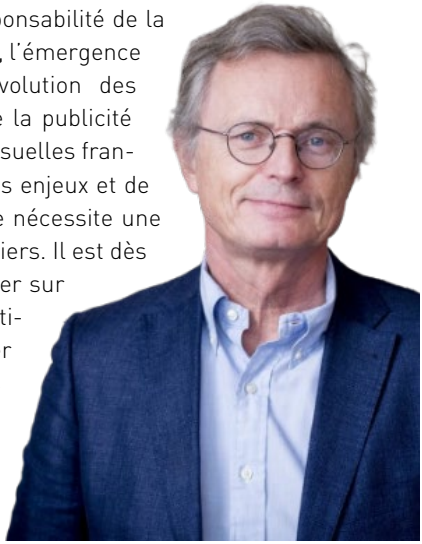

Simon Casterman

Chapitre 1 • Missions & services

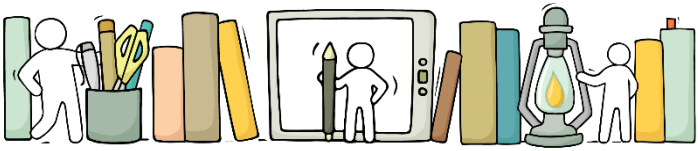

Vitrine de l'édition professionnelle en Belgique francophone, l'Association des éditeurs belges (ADEB) regroupe les maisons d'édition belges de langue française, ainsi que les distributeurs et diffuseurs actifs en Fédération Wallonie-Bruxelles.

1. Visibilité du secteur

Cette visibilité du secteur est notamment assurée par :

Un site internet : *adeb.be*

Le site *adeb.be* propose du contenu variant selon le profil du visiteur : éditeur et éditrice, auteur et autrice, journaliste ou libraire.

Outre une présentation de l'association, de ses missions et services et des conditions à remplir pour devenir membre, on y retrouve une FAQ de l'édition, un agenda reprenant les rendez-vous de l'association à ne pas manquer, dont une liste des formations au programme. Des offres d'emplois, de stages et de services dans le secteur de l'édition y sont également renseignées.

Les membres de l'ADEB disposent d'un espace qui leur est spécialement dédié, dans lequel se trouvent notamment les différents modèles de contrat, le Code des usages de la profession et des textes juridiques utiles.

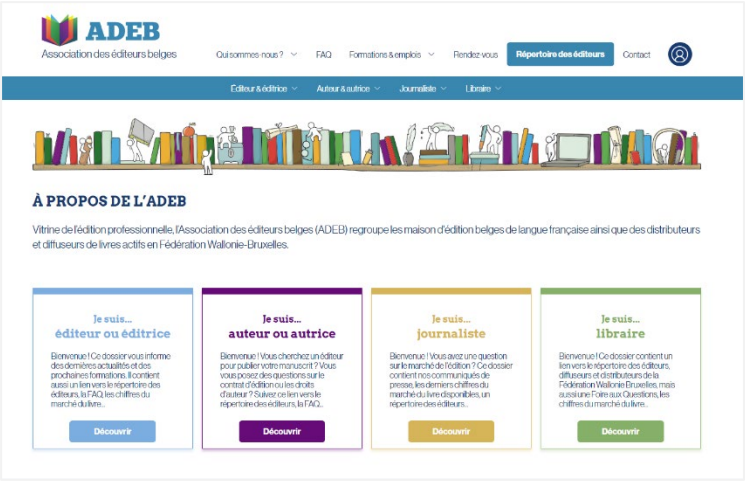

À noter que l'ADEB gère également le site internet *Toutlemondelit.be*, dont elle assure les mises à jour régulières. Il en va de même pour la vitrine *wallonie-bruxelles-edition.org*. Elle collabore aussi, avec ses homologues flamands, au site *open-access.be*.

Un répertoire digital des maisons d'édition

Disponible sur le site de l'ADEB, le répertoire digital des maisons d'édition[1] de la Fédération Wallonie-Bruxelles vise à rencontrer les besoins des différents utilisateurs du site. Il reprend les coordonnées des maisons d'édition et une courte présentation de leur ligne éditoriale pour les auteurs et autrices cherchant à faire éditer un manuscrit. Il renseigne également les coordonnées du diffuseur et du distributeur des maisons d'édition afin de faciliter la tâche aux libraires.

[1] *www.adeb.be/fr/adeb/repertoire-des-editeurs*.

Une newsletter

L'ADEB informe régulièrement ses membres des activités organisées au moyen d'une newsletter, le *Marque-page*. Sa périodicité dépend des informations à communiquer puisque l'objectif est de tenir les membres informés de l'actualité du monde de l'édition et des dossiers chauds de la profession. S'y trouve également un agenda des formations, événements et opportunités à ne pas manquer.

Marque-Page se décline également en une version condensée de nos actualités, adressée aux politiques, aux journalistes, aux maisons d'édition non-membres et à toutes celles et ceux qui y souscrivent.

Une présence sur les réseaux sociaux…

L'ADEB est présente sur Facebook, Instagram et LinkedIn.

En son nom propre et parfois aussi pour assurer une meilleure visibilité à certaines de ses actions, comme *Tout le monde lit* ou Wallonie-Bruxelles Édition.

L'ADEB dispose en outre d'une chaîne *YouTube*, d'un compte *GoogleMyBusiness* et d'une page *Wikipédia*.

… et dans la presse

Les représentants de l'ADEB sont régulièrement sollicités pour partager le point de vue des maisons d'édition dans les médias. La Foire du livre de Bruxelles, l'opération *Tout le monde lit*, la publication des statistiques de l'édition, restent des rendez-vous incontournables pour faire parler de notre secteur. Année électorale oblige, l'ADEB a par ailleurs envoyé son mémorandum à la presse en vue des prochaines élections[2].

Plusieurs interviews en ont découlé. Vous en découvrez quelques titres ci-contre.

Un « pôle » de relations presse

Depuis 2022, dans le cadre du contrat de filière, l'ADEB et les Éditeurs singuliers ont obtenu de la Fédération Wallonie-Bruxelles un financement pour la mise en place d'une structure mutualisée de relations presse pour les maisons d'édition belges francophones.

[2] *https://urlz.fr/qjir.*

L'objectif : améliorer le rayonnement des œuvres belges et mieux concurrencer les éditeurs français (dont les ouvrages sont les principaux rivaux des productions belges sur les tables des libraires) qui disposent, pour la plupart d'entre eux, de moyens importants leur assurant une large couverture dans nos médias.

L'équipe de ce « pôle » est constituée, cette année, d'Isabelle Fagot (Art•Presse) et Emelyne Bechet (Commedito) pour la partie « organisation d'événements », de Valérie Constant (agence Apropos) pour la partie « relations presse/médias » et de Kévin Giraud (*1030 ways to communication*) pour la partie « réseaux sociaux ».

Après deux années d'événements réitérés pratiquement à l'identique, la formule a été revue en 2024 pour mieux tenir compte des retours des maisons d'édition participantes.

Une première série d'actions à destination de l'édition des sciences humaines a été menée en ce début d'année, avec la Foire du livre de Bruxelles en point d'orgue.

- Un « brainstorming » dédié aux relations presse en sciences humaines, animé par Valérie Constant, le 18 janvier. Chaque maison était invitée à prendre part à cette séance avec un projet précis de livre à paraître pour lequel elle souhaitait établir un plan de communication.
- Un catalogue[3] rassemblant les nouveautés du printemps 2024 en sciences humaines a été constitué et envoyé à la presse.
- Trois rencontres réunissant les auteurs et autrices de plusieurs maisons d'édition de SH ont été organisées durant la

[3] *https://www.adeb.be/pdfs/Catalogues/Catalogue-SH_web.pdf.*

Foire du livre de Bruxelles ; un reportage relatif à ces différentes rencontres a ensuite été publié sur les réseaux sociaux.

Une opération de « notoriété » pour les maisons d'édition, tous secteurs confondus, est en préparation avec les télévisions locales.

Un catalogue de « lectures d'été » & livres de voyage a été envoyé à la presse en mai, constitué sur la base des suggestions des maisons d'édition actives en littérature, jeunesse, livres de voyage et tourisme. Des services de presse sont envoyés aux journalistes et influenceurs qui en font la demande.

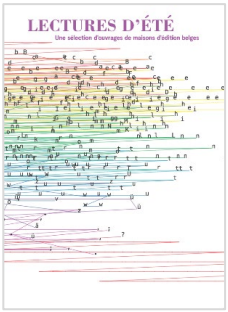

Un calendrier de l'avent présentant les pépites de l'édition jeunesse sera dévoilé durant tout le mois de décembre, notamment via les réseaux sociaux.

Enfin, le Salon des littératures singulières n'ayant finalement pas lieu en 2024, les actions menées habituellement par le pôle dans ce cadre sont reportées à la prochaine édition de cet événement littéraire, désormais bisannuel.

2. Professionnalisation du secteur

Formations liées aux métiers de l'édition

L'ADEB organise plusieurs fois par an des formations liées aux métiers de l'édition, en partenariat avec Copiebel et les Éditeurs singuliers. Celles-ci sont gratuites pour les membres des associations et les étudiants, mais ouvertes également aux non-membres moyennant une participation aux frais.

L'ADEB se charge de la partie logistique de ces formations. Le programme et les supports de ces formations sont consultables sur le site internet de l'ADEB[4].

Huit formations spécifiques pour éditeurs et éditrices ont été orchestrées depuis la rentrée de septembre, tantôt en Wallonie, tantôt à Bruxelles, parfois simultanément en ligne.

- « Impression à la demande & papier », le 5 septembre 2023 chez Snel Grafics (Vottem) et Sappi (Lanaken), avec Caroline Soubras (Sales & marketing manager) ;
- « Le contrat d'édition », le 3 octobre 2023 chez Larcier (Bruxelles), avec Robert Sillen (directeur juridique chez Casterman et président de la commission juridique de l'ADEB) et Carine Lecomte (directrice adjointe de l'ADEB) ;
- « Fiscalité des droits d'auteur & édition », le 14 novembre 2023 au W:Halll (Bruxelles), avec Sébastien Watelet (avocat associé chez LawTax, licencié en droit fiscal et en droit de la propriété intellectuelle) et Carine Lecomte (directrice adjointe de l'ADEB) ;

[4] *adeb.be/fr/adeb/formations-emplois/formations.*

- « La ligne éditoriale », le 25 janvier 2024 à l'ADEB, avec Caroline Guilleminot et Françoise Geoffroy-Bernard (agence AXIALES) ;
- « Il ne faut pas juger un livre sur la couverture, mais… », le 25 janvier 2024 à l'ADEB avec Caroline Guilleminot et Françoise Geoffroy-Bernard (agence AXIALES) ;
- « L'écriture inclusive », le 8 février 2024 à l'ADEB, avec Virginie Tumelaire (Direction de la langue française) ;
- « La vente en ligne (niveau 1 et niveau 2) », le 23 mai 2024 à l'ADEB, avec Kévin Giraud (*1030 ways to communication*) ;
- « Intelligence artificielle – Comment protéger efficacement vos contenus ? », le 28 mai 2024 en ligne, avec Laurent Le Meur (Directeur technique EDRLab).

Trois autres formations sont programmées d'ici décembre : « Faut-il encore avoir un stock de livres ? », le 5 septembre,

« Le Code des usages », le 26 septembre et « RGPD : un impératif aussi dans l'édition », le 14 novembre à Louvain-La-Neuve.

Par ailleurs, l'ADEB & les Éditeurs singuliers ont coorganisé, avec le PILEn et la Banque du livre, un cycle de formations sur les métadonnées du livre.

- Module 1 « Comprendre les métadonnées », le 19 mars à la KBR, avec Sophie Vandepontseele ;
- Module 2 « Découvrir quelques acteurs des métadonnées du livre »
  - Electre, le 16 avril (en ligne), avec Patrice Ribeaucourt (Directeur d'Electre Data Services), Joëlle Aernoudt (Directrice qualité de la base de données bibliographiques) et Emily Druzinec (Responsable coordination du service relations éditeurs) ;
  - Dilicom, le 24 avril (en ligne), avec Vincent Poulvelarie ;
- Module 3 « Gérer les métadonnées », le 18 avril au W:Halll, avec Chris Saynor (responsable des normes et standards des données liées aux livres pour l'organisme EDItEUR) ;

Données économiques

Au fil des ans, l'ADEB a acquis un statut de « pôle d'expertise » en matière de données économiques pour le secteur. Celles-ci sont fréquemment demandées par les politiques, les administrations, la presse… Ces derniers mois, ce sont ces chiffres qui ont alimenté les débats au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous désirons confirmer et renforcer notre image de marque à ce sujet.

Du côté du marché du livre, l'ADEB reçoit du PILEn la mission de suivre et analyser les chiffres présentés par GfK. Cette société spécialisée dans les études de consommation fournit des statistiques de « sortie caisse », auxquelles doivent s'ajouter les ventes directes et les ventes de livres typiquement belges. Ce sont ces ajouts que collecte l'ADEB pour donner une image plus complète du marché en FWB.

Du côté de la production éditoriale, l'ADEB réalise annuellement, avec la collaboration de Copiebel, la synthèse des performances des éditeurs. Le total des déclarations (qui ne sont pas extrapolées) couvre plus de 95 % de la production francophone. La méthodologie étant définie depuis plus de 20 ans, l'ADEB peut présenter les évolutions des indices : chiffres d'affaires, spécialisations, production papier ou digitale, exportation, nombre de titres édités, prix moyen de vente, etc. En 2023, en guise de préparation au mémorandum du livre, nous avons aussi sondé les éditeurs pour mieux connaître les chiffres de l'emploi : direct, indirect et auteurs.

À ces deux volets vient s'ajouter, en ce début 2024, l'étude des modèles économiques du livre. Cette idée développée par l'ADEB à la Chambre de Concertation des Écritures et du Livre veut mettre en lumière la réalité économique d'un objet dont seule la valeur culturelle est reconnue par notre ministère de tutelle.

Marché du livre 2024, chiffres GfK

Le marché a globalement reculé de -5,9 % en volume par rapport à 2022 mais, grâce à une légère hausse des prix, il ne recule que de -1,2 % en valeur.

L'année écoulée est passée successivement par toutes les couleurs : après un premier trimestre peu engageant, les chiffres des 2e et 3e trimestres ont plongé dans le rouge (-8 à -9 % en volume et -3,5 % en valeur) avant de repasser dans le vert en fin d'année (-3 % en volume et +1,3 % en valeur). Il est vrai que la rentrée littéraire a rencontré un certain succès auprès des différents publics et que la BD a produit quelques locomotives en novembre-décembre. Mais sur l'année, seul le genre « littérature générale » a tiré le marché vers le haut, alors que la BD et surtout le livre jeunesse ont perdu des plumes.

Les librairies bouclent l'année avec une légère croissance de leurs ventes (+1,3 % en valeur) malgré une légère baisse en nombre d'exemplaires vendus (-2,8 %). Ce bon résultat masque une sérieuse baisse pour les chaînes culturelles et les ventes en ligne : près de -8 % en volume, plus de -3 % en valeur.

Mutualisation de la distribution et de la diffusion des maisons d'édition belges francophones en Fédération Wallonie-Bruxelles et en France

La distribution des petites et moyennes maisons d'édition belges constitue le maillon faible de la filière du livre en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La plupart des maisons d'édition de FWB n'atteint pas la taille critique pour bénéficier d'une distribution professionnelle.

Hormis certains secteurs (BD, jeunesse), l'édition belge francophone est sous-représentée dans les librairies de la FWB. Cette situation est une particularité belge si on la compare aux exemples suisse et québécois.

La demande des maisons d'édition autodistribuées est de disposer d'une solution de distribution de leurs ouvrages qui leur donne un accès plus facile aux marchés du Benelux et de France, améliore le service aux libraires et diminue les coûts des opérations de vente.

Mise en place de la distribution mutualisée

Prenant en compte tous les éléments qui précèdent, une solution a été développée par les associations d'éditeurs : réunir un certain nombre de maisons d'édition dégageant ensemble un chiffre d'affaires annuel suffisant pour intéresser une société de distribution et rendre l'opération économiquement viable. Elles ont décidé d'avancer dans le projet avec la société MDS Benelux.

Les échanges avec MDS Benelux ont permis de dégager les conditions de réussite d'une distribution mutualisée, notamment le souhait d'avoir un contact unique et centralisé pour tous

les éditeurs entrant dans le système, soit un rôle de coordinateur qui rassemble les informations, communique de façon centralisée avec l'équipe du distributeur et garantisse le respect des plannings.

Le choix des associations d'éditeurs s'est porté sur la société coopérative Ciaco.

Une subvention a été demandée à la Fédération Wallonie-Bruxelles (Service Général des Lettres et du Livre), partenaire dans cette réflexion sur la distribution des éditeurs depuis 2019. Ce soutien financier, qui s'inscrit dans le contrat de filière porté par la ministre Linard, a été octroyé et permet de financer le dispositif.

Les maisons d'édition pouvant prétendre à ce service de distribution doivent respecter la Charte relative à l'édition professionnelle en FWB et déclarer un chiffre d'affaires inférieur à 2.000.000 € (année de référence : 2019). Elles doivent aussi proposer un catalogue ayant un réel potentiel en librairie et éditer minimum une nouveauté par an.

Ciaco et MDS Benelux prennent en charge, fin 2023, la distribution de 22 maisons d'édition :

- Altura
- Anthemis
- Association belge des athées
- Cellule Architecture
- Couleur Livres
- Courteslignes Éditions
- Éditions Antoine Degive
- Fondation Henri Lafontaine
- Lilys Éditons
- Murmure des soirs
- Névrosée
- Non Nobis
- Panthère Éditions
- Première Ligne Éditions

- Éditions de la Province de Liège
- Éditions du Basson
- Éditions du CEP
- Empaj Éditions
- Presses universitaires de Louvain
- Presses universitaires de Namur
- Presses universitaires Saint-Louis Bruxelles
- Soliflor

Bien que les éditeurs soient dans un schéma d'autodiffusion, un minimum de diffusion collective s'est rapidement révélé indispensable. Une infolettre a été mise en place à destination des libraires, reprenant la liste des éditeurs, les modalités commerciales et une sélection de nouveautés. Elle est envoyée mensuellement. Chaque semaine, une nouveauté est aussi mise en évidence sur Facebook et Instagram.

L'élargissement à la France

Pour la plupart, les éditeurs intégrés à ce dispositif sont intéressés par un élargissement au territoire français. En effet, les difficultés d'accès aux marchés belge ou français et aux services de distributeurs professionnels sont identiques des deux côtés de la frontière.

Nous avons donc décidé d'étendre le système de distribution mutualisée à la France en recherchant un partenaire dans ce pays. Un subside a été demandé au ministre Jeholet pour financer le démarrage de ce projet.

En janvier 2024, la société MDS Benelux nous a informés de sa décision de cesser ses activités sur le territoire de la FWB à la fin de l'année.

Les associations d'éditeurs et la Ciaco étaient donc confrontées à la recherche d'un distributeur pour la FWB et d'un autre pour

la France. Finalement, tenant compte de contacts professionnels divers et à l'instar de nombreux éditeurs français, il a été décidé de chercher une entreprise de distribution française à même de fournir l'ensemble des marchés Benelux + France.

En mai 2024, après plusieurs mois de recherche tous azimuts dans le monde de la distribution, nous avons arrêté notre choix pour le futur distributeur de nos fonds en FWB et en France : DOD & Cie.

Objectif pour le début des ventes : 1er septembre 2024. Pour les deux territoires. Pour tous les clients revendeurs. MDS Benelux assurera les fournitures jusqu'à cette date.

La mutualisation de la diffusion

Les contacts avec de nouveaux éditeurs intéressés par la distribution mutualisée montrent que l'absence de diffusion est un obstacle à leur adhésion. En effet, s'ils restent de « petits » éditeurs, c'est notamment parce qu'ils n'ont pas suffisamment de temps à consacrer à la commercialisation de leurs ouvrages ou qu'ils n'ont pas la « fibre » pour le faire.

Il s'est donc avéré nécessaire d'organiser une diffusion afin de se faire connaître des libraires français (principalement) mais aussi pour renforcer les liens avec les libraires wallons et bruxellois.

La Ciaco s'est donc adjoint les services d'un commercial.

Cette nouvelle organisation se met en place progressivement et sera pleinement effective à l'automne prochain.

Plus d'info ? Contacter l'ADEB (✉ f.rynik@adeb.be)

Frais de port

Le tarif bpost pour l'expédition de colis est hors de prix, bien loin du tarif préférentiel accordé au livre par La Poste en France. Ce sujet, au cœur de bien des préoccupations des éditeurs, resouligné avec force lors des travaux préparatoires à la rédaction du mémorandum du livre, est suivi par l'ADEB depuis fin 2020. Le trajet de ce dossier a été expliqué dans le rapport d'activités 2022-2023 ; il ne s'est pas arrêté ces derniers mois.

Actant le peu d'intérêt de nos collègues flamands pour cette question relevant du niveau fédéral en Belgique et voyant surtout les démêlés politico-financiers qui ont secoué bpost depuis l'automne, nous avons compris que notre secteur n'obtiendrait pas un tarif préférentiel dans un délai prévisible. L'ADEB a donc exploré une autre piste : une solution contractuelle mutualisant plusieurs éditeurs et/ou acteurs de la filière. Ce *consortium*, s'il totalisait un volume suffisamment intéressant pour bpost et s'il présentait des perspectives d'activités supplémentaires, pourrait conclure un contrat sectoriel avec l'opérateur postal belge et recevoir un statut de client stratégique avec grille tarifaire spécifique.

À l'heure de rédiger ce rapport d'activités, la volumétrie des éditeurs belges est partiellement connue. Il faudra encore y ajouter celle des libraires et bibliothécaires avant de reprendre les discussions commerciales, si les conditions sont remplies. Suite au prochain épisode donc !

3. Services au secteur

FAQ

Notre équipe est fréquemment consultée sur les formalités propres au métier d'éditeur et d'éditrice. La foire aux questions (FAQ)[5] du site de l'ADEB est donc régulièrement enrichie des réponses aux questions récurrentes posées par les différents acteurs de l'écosystème du livre.

Expertise

L'ADEB propose des services d'expertise et de consultance (gratuits pour les membres) dans les domaines suivants :

- Aspects numériques de la profession
- Aspects juridiques de la profession (droits & obligations, contrats avec les auteurs…)
- Respect du décret relatif à la protection culturelle du livre
- Réglementation en matière de droit d'auteur
- Gestion économique d'une maison d'édition
- Questions d'export (conseils à l'exportation, définition d'une stratégie…)
- Diffusion/distribution (y compris les aspects contractuels)
- Introduction d'une demande de soutien auprès des pouvoirs publics.

Les éditeurs hésitent de moins en moins à solliciter l'ADEB pour aborder tous les aspects du métier. Grâce à l'expérience de l'équipe et aux réseaux et relations interpersonnelles, l'ADEB

[5] *https://www.adeb.be/fr/adeb/faq.*

répond aux questions les plus pointues et apporte son aide dans le cadre de réflexions visant au redéploiement stratégique ou commercial d'une maison d'édition.

Offres d'emploi/stages/services

Outre le répertoire des maisons d'édition et la FAQ, les pages d'offres d'emploi, de stages et de services figurent parmi les plus consultées du site de l'ADEB. Les offres des membres y sont partagées gratuitement ; le service est en revanche payant pour les non-membres.

Groupes de travail

Groupes de travail sectoriels

Jeunesse

Instigateurs de *Tout le monde lit*, les éditeurs et éditrices jeunesse assurent le suivi de l'opération. Ils partagent la volonté des autorités publiques de réduire les inégalités entre les enfants et rappellent que l'accès à la culture constitue l'une des solutions pour atteindre cet objectif. Il ne faudrait pas que le décret gratuité devienne un frein à l'accès aux livres pour les familles.

Le groupe, présidé par Sandrine Van Gossum (Bayard | Milan), est composé des maisons suivantes :

- Alice Jeunesse
- Averbode | Érasme
- Bayard | Milan
- Casterman
- Dargaud-Lombard
- Pastel | L'École des loisirs
- Philéas & Autobule
- Versant Sud Jeunesse

Scolaire

En comparaison avec les pays et marchés qui nous entourent, on constate dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (fondamental et secondaire) une sous-utilisation systématique des outils pédagogiques professionnels publiés par des éditeurs spécialisés.

Pour étudier cet état de fait de plus près et recueillir de l'information chiffrée et objective utile, une étude partiellement cofinancée par l'ADEB a été réalisée auprès des enseignants en FWB, début 2024.

Les résultats montrent que 96 % des enseignants construisent leurs propres cours, principalement via le piochage de contenus digitaux (Internet et outils professionnels) et, surtout, la photocopie (d'extraits) d'outils pédagogiques conçus et publiés par des éditeurs scolaires. À cela, s'ajoute le copiage d'ouvrages entiers, pourtant interdit par la loi. À titre d'exemple, l'étude précitée a permis de constater que 75 % des enseignants du primaire utilisent des copies de méthodes existantes pour constituer leurs cours (pour 42 % d'entre eux, il s'agit même du support le plus important).

Or, interrogés sur leurs supports pédagogiques idéaux, toutes considérations financières mises de côté, les enseignants ont principalement cité ces manuels scolaires à compléter, ainsi que les outils téléchargeables proposés par les éditeurs. Les faibles budgets et financements mis à leur disposition représentent un réel obstacle à l'acquisition de ces outils et ont un effet direct sur la quantité des photocopies utilisées, comme le confirme l'étude.

On l'a déjà souligné : les résultats de la dernière étude PIRLS attestent que près d'un enfant de 10 ans sur quatre ne comprend pas ce qu'il lit. La proportion d'enfants quasi analphabètes augmente quant à elle, passant de 6 à 11 % de la population.

Une réflexion sur les supports d'apprentissage et leur efficacité était donc urgente.

Ses conclusions orientent concrètement vers la réhabilitation des outils pédagogiques professionnels dans l'enseignement en FWB.

Dans un *position paper* (voir point « Mémorandum politique ») l'ADEB demande concrètement au monde politique :

- la réhabilitation du manuel scolaire : un manuel par matière, par élève et par année ;
- la suppression de la discrimination financière entre la photocopie (facturable aux parents) et le manuel scolaire.

Le groupe des éditeurs scolaires est composé de :

- Plantyn
  Léonard Daniëls, François Gabriel, Fabian Louis
- Van In | De Boeck
  Patrick Hermans (Président), Sabrina Amengual

Éditeurs scientifiques et de références

Le groupe de travail des éditeurs et éditrices scientifiques et de références veille à assurer la présence de l'édition scientifique sur les marchés spécifiques. Il assure aussi la mise en place d'une politique de soutien pour le secteur des sciences humaines (traduction et achats). De manière plus particulière, il engage les négociations et actions nécessaires pour garantir les

droits des éditeurs dans le cadre des politiques d'*open access* et de l'utilisation numérique de contenus par des tiers.

Le Carrefour des Connaissances

L'ADEB a organisé un stand collectif à la Foire du livre de Bruxelles (du 4 au 7 avril 2024), baptisé le Carrefour des Connaissances, véritable vitrine de l'édition juridique, scientifique et universitaire.

Le Carrefour des Connaissances 2024 était composé de :

- ADEB | Copiebel
- Anthemis
- Assucopie
- De Boeck Supérieur
- Edi.Pro
- I6doc.com
- La Charte
- Larcier Intersentia
- Presses universitaires de Namur

Groupes spécialisés

Parmi les objectifs de l'ADEB figure la volonté de renforcer la profession par la création de réseaux. Nous nous donnons donc la possibilité de créer des groupes de travail en fonction des attentes ou profils des maisons d'édition membres. À la demande de celles-ci ou à notre initiative, nous pouvons mettre sur pied des groupes spécialisés ou favoriser leur émergence : éditeurs de patrimoine, de théâtre, de littérature… Ces groupes ont une double fonction : le partage entre éditeurs de pratiques et expériences, la communication à l'ADEB de besoins spécifiques à remplir.

Laboratoires d'idées

D'autres groupes de travail peuvent être constitués selon des thématiques transversales intéressant des maisons d'édition de toutes tailles et de tous catalogues. Certains de ces groupes sont permanents, d'autres tout à fait temporaires ; l'ADEB annonce leur création par le biais de *Marque-Page*, sa lettre d'information, et invite les éditeur et éditrices à y prendre part.

Tout le monde lit

Initié par les éditeurs et éditrices de jeunesse, le groupe de travail *Tout le monde lit* vise la promotion de la lecture et la lutte contre l'illettrisme fonctionnel. Tous les ans, le 23 avril, il organise une journée *Tout le monde lit* en invitant tout un chacun à prendre 15 minutes de son temps pour lire. Il accompagne également les écoles dans l'instauration d'un quart d'heure de lecture quotidien dans leurs classes[6].

« Je suis magicienne, je permets à mes apprentis lecteurs de s'évader le temps d'une lecture. »

Jessica Castronovo,
Institutrice à l'école de la Petite Chenevière (Marcinelle), pratiquant le ¼ h de lecture avec ses élèves.

[6] Pour plus d'infos sur le projet *Tout le monde lit*, se reporter au chapitre 2.

En sont membres :

- Alice Jeunesse
- À pas de loups
- Auzou
- Bayard | Milan
- Casterman
- CotCotCot
- Dargaud | Lombard
- Dupuis
- Esperluète
- Kana
- Kate'Art Éditions
- Kennes
- Ker Éditions
- Lansman
- Lilys Éditions
- Livr'S Éditions
- Marmottons
- Mijade
- Pastel
- Plantyn
- Philéas & Autobule
- Versant Sud Jeunesse

Juridique

Le GT juridique de l'ADEB, dont la composition s'est sensiblement renforcée fin 2023 (voir ci-après), constitue une véritable force de travail dont l'expertise a permis des réalisations et des avancées remarquables.

Le contrat d'édition type proposé par l'ADEB (et réservé aux membres) a subi quelques modifications importantes. Sa version actuellement disponible sur l'espace membres du site de l'ADEB constitue un mètre-étalon pour notre profession.

Le Code des usages de la profession a été entièrement révisé et acquiert désormais une valeur de référence pour le secteur de l'édition professionnelle. Avec cet outil, l'ADEB entend défendre et promouvoir des pratiques éditoriales responsables, vertueuses et professionnelles.

Le GT juridique s'est aussi emparé du dossier IA (Intelligence artificielle) : quelles sont les clauses contractuelles utiles à défendre pour les droits des éditeurs et des auteurs ? Quelles sont les obligations pesant sur les uns et les autres dans un monde

de l'édition où aucun genre n'échappera aux avancées des IA génératives ?

Le GT juridique a également suivi de près le dossier « Fiscalité des droits d'auteur » en apportant sa contribution à l'élaboration de la demande de *ruling* fiscal auprès du Service des Décisions Anticipées (SDA) du SPF Finances.

Régulièrement, le GT – et singulièrement son Président – est sollicité pour fournir un éclairage sur l'une ou l'autre question juridique posée par les membres de l'ADEB.

Pour réaliser ce travail, le GT juridique s'entoure des conseils et retours d'expérience utiles dont, notamment, ceux du SNE (Syndicat National de l'Édition – France) et de Reprobel. Que leurs représentants – Julien Chouraqui (SNE) et Kurt Van Damme (Reprobel) – en soient ici vivement remerciés.

« Cette mise à jour du code des usages est le fruit de consultations et d'échanges avec un large panel de nos membres, issus des différents secteurs de notre métier, et représentant des structures de taille diversifiée. Ce code se veut un document de référence pour nos membres, permettant de baliser les bonnes pratiques de notre profession. »

Robert Sillen,
directeur juridique chez Casterman

Composition du GT juridique :

- Altura
  Primaëlle Vertenœil
- Anthemis
  Patricia Keunings
- Casterman
  Robert Sillen (Président)
- Casterman
  Constance Desmoort
- La Charte
  Catherine Vandermeersch
- Larcier
  Nicolas Cassart
- Plantyn
  Fabian Louis
- Mols
  Philippe Comeliau
- Van In
  Patrick Hermans
- Versant sud
  Elisabeth Jongen

Le groupe de travail est présidé depuis le 1er janvier 2023 par Robert Sillen.

Rayonnement international

Ce groupe d'éditeurs et d'éditrices échange idées et expériences en vue de favoriser le rayonnement international du livre francophone « made in Belgium » à l'étranger. Trois axes animent les réflexions : le développement de la vitrine Wallonie-Bruxelles Édition, les déplacements dans les foires et salons à l'étranger et les formations nécessaires à l'amélioration du travail des maisons d'édition à l'exportation.

Écoresponsabilité

Ce groupe de travail a dû être mis en suspens ces derniers mois mais le sujet a été suivi de près. En effet, le SNE a informé l'ADEB qu'il mettait au point un calculateur carbone, élément d'une politique hexagonale plus large visant à concrétiser l'obligation d'information sur l'empreinte carbone. Pareil développement pourrait aboutir, à moyen terme, à l'instauration de mesures potentiellement restrictives pour les éditeurs exportateurs en France. L'ADEB a donc obtenu un budget d'analyse de

la situation et d'examen des projets en développement chez nos voisins. Un rapport complet sera établi durant l'été 2024.

Chapitre 2 • Projets

1. L'ADEB et la promotion de la lecture

Tout le monde lit

Initié en 2018, *Tout le monde lit* vise la promotion du quart d'heure de lecture quotidien dans les écoles et dans les classes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'opération rencontre un succès croissant. Aujourd'hui, plus de 300 classes participent au projet et attendent ce moment de lire avec impatience.

Un site internet[7] a été créé pour accompagner le mouvement. On y trouve, entre autres, une boîte à outils offrant une foule de conseils et d'idées autour du livre et de la promotion de la lecture. Elle est régulièrement enrichie.

Le point d'orgue de l'opération se situe le 23 avril, à l'occasion de la journée mondiale du livre, où tout un chacun (des enfants aux grands-parents en passant par les écoles, les entreprises…) est invité à prendre 15 minutes de son temps pour lire. Mais elle se décline également tout au long de l'année, avec notamment des animations dans les classes, l'organisation de conférences pour les enseignants…

Un « club » *Tout le monde lit* a également vu le jour. Les classes pratiquant le quart d'heure quotidien de lecture peuvent s'y inscrire. Elles reçoivent un poster « ICI TOUT LE MONDE LIT » et des badges pour les élèves en guise de bienvenue.

[7] Plus d'infos : *https://www.toutlemondelit.be.*

Un partenariat avec Charleroi

Depuis 2020, un partenariat s'est noué avec la Ville de Charleroi. L'an dernier, il a permis de fournir à une vingtaine de classes participant au défi *Tout le monde lit* des boîtes contenant 25 livres et accompagnées d'informations pédagogiques. Un des objectifs de *Tout le monde lit* est de convaincre d'autres villes, communes ou provinces de rejoindre au projet.

Lire & faire lire

Depuis 2020, l'ADEB organise en partenariat avec la Foire du livre de Bruxelles et la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le

cadre des journées professionnelles de la Foire, un colloque d'une journée autour du thème « Lire & faire lire ». La participation de cette année a battu tous les précédents records avec 526 inscriptions. Parmi les sujets abordés lors de cette édition, le jeudi 4 avril 2024 : « Les albums muets ont des choses à dire », « Lire et animer le livre documentaire », « Livre numérique, lecture sur smartphone, *webtoon* », « Lire et animer le manga ! » et « Soyons Ribouldingues » !

La Foire du livre nous offre également un espace dans ses allées où placer nos kakémonos afin d'assurer une belle visibilité à notre opération auprès des visiteurs. De même, les stands collectifs Wallonie-Bruxelles Édition dans les foires internationales de Francfort et de Bologne font également un joli clin d'œil à *Tout le monde lit*.

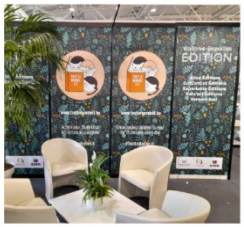

Concours d'écriture

Depuis trois ans, *Tout le monde lit* organise un concours d'écriture. Initialement proposé aux classes de 3e, 4e, 5e et 6e primaires, pour les enfants de 8 à 12 ans, le concours a été étendu cette année aux classes de 1e et 2e primaires, à qui il était demandé de dessiner la fin de l'histoire.

Après Thomas Lavachery et Marie Colot, c'est Mathieu Pierloot qui a prêté cette fois sa plume au concours, proposant aux

élèves d'inventer une suite cohérente, originale et stylée pour son texte « Comment photographier le Smorp ? ».

Vingt classes gagnantes ont été sélectionnées pour la partie texte, et dix autres pour la partie dessin. Elles ont remporté chacune un lot de livres, offerts par des maisons d'édition jeunesse. Les classes ayant envoyé les cinq meilleurs textes ont par ailleurs reçu leur contribution imprimée sous forme de livre. Le 1er prix de chaque catégorie a été remis par Mathieu Pierloot en personne aux deux classes gagnantes, autour d'un gigantesque gâteau en forme de livre.

« Je peux pas, je lis »

Afin de faire parler de notre action sur les réseaux sociaux, nous avons également fait réaliser sept capsules humoristiques sur le thème « je peux pas, je lis ». On y découvre Gaston et sa famille dans des scènes de la vie de tous les jours, toujours trop occupés à lire pour aider aux tâches quotidiennes. Elles peuvent être visionnées sur notre chaîne YouTube[8] et sur les différents réseaux sociaux de *Tout le monde lit*.

[8] *https://urlz.fr/qHhr*.

Éditeurs en classe

Initiée fin 2018 à la suite d'une demande d'une enseignante, cette action propose aux écoles d'inviter un « éditeur ou une éditrice en classe ». Concrètement, une éditrice, un éditeur ou un représentant de l'ADEB se rend dans une classe pour expliquer aux élèves les différentes facettes du métier ainsi que, de manière plus large, le monde de l'édition belge, avant un moment d'échanges et de questions-réponses.

Afin de préparer cette visite, l'ADEB met à la disposition des enseignants différents supports pédagogiques, leur permettant de préparer une séquence adaptée : documentations, vidéos thématiques, schémas… Nous continuerons de développer ces supports pour la prochaine édition.

L'appel lancé aux enseignants un peu plus tôt cette année a dépassé nos attentes : nous avons rapidement clôturé la sélection des écoles bénéficiant de ce programme en 2024 et allons très bientôt nous atteler à celle de 2025.

Les rencontres organisées jusqu'à ce jour sont les suivantes :

- L'École Intégrée à Woluwe-Saint-Lambert (ST 3-4), Simon Casterman (Casterman) le 19 février 2024
- L'École Bressoux Piron à Liège (P5-P6), Mélanie Roland (Alice) le 15 mars 2024

- L'Athénée Léon Le Page à Bruxelles (S1), Thimothée Guédon (Kana) le 15 avril 2024
- L'École Les Peupliers à Anderlecht (P4), Thimothée Guédon (Kana) le 16 avril
- L'École Vallée Bailly à Braine-l'Alleud (P6), Mélanie Roland le 17 avril 2024
- L'École fondamentale communale Fétinne à Liège (P4), Primaëlle Vertenoeil (Altura) le 24 mai 2024.

Vous désirez participer au projet ?
m.meurice@adeb.be

2. L'ADEB et le rayonnement de l'édition belge

Rayonnement tous azimuts !

Renforcement de la stratégie des éditeurs belges francophones

L'objectif premier reste de favoriser le rayonnement du livre francophone « made in Belgium » à l'étranger. Nos actions en 2022-2023 visaient à renforcer la notoriété de notre identité collective d'éditeurs belges francophones et celle de chaque maison d'édition. Cela, dans le contexte d'accords transfrontaliers signés par le ministre Jeholet, notamment avec la Région des Hauts-de-France.

Deuxième objectif : favoriser les actions avec des retombées à moyen terme. Le temps que les éditeurs peuvent consacrer à l'exportation ou à la vente de droits est limité. Il est donc important de l'utiliser judicieusement en sélectionnant et planifiant les propositions de déplacement qui assurent de vraies retombées, culturelles et commerciales, à moyen terme. Nous veillerons aux retombées commerciales au-delà du rayonnement, en mobilisant les acteurs locaux de la filière du livre en sus des organisateurs d'un événement. Les diffuseurs, distributeurs, libraires, bibliothécaires… seront nos vrais partenaires quand la fête sera finie !

Troisième objectif : soutenir, conseiller et former les éditeurs. La force d'un éditeur, c'est sa politique éditoriale, sa capacité commerciale, son catalogue, son nom. Les éditeurs qui ont la volonté de développer une démarche commerciale organisée et ambitieuse, quelles que soient leurs spécialités ou leur taille,

sont soutenus par des coachings. Nous accordons aussi une attention toute particulière à la vente de droits grâce à des formateurs spécialisés et aguerris.

Grâce à la collaboration des associations professionnelles (également entre elles), de WBI et de la librairie Wallonie-Bruxelles (LWB) à Paris, nous sommes représentés dans nombre d'événements :

Dates	Thématique	Lieu	Organisation Financement
2023			
29 sept – 1er octobre	Littérature	Lille – Festival du livre d'en-haut	LWB + WBI
18 – 22 octobre	Généraliste Professionnel	Francfort – Frankfurter Buchmesse	ADEB + É.S. + WBI
10 – 12 novembre	Littérature et petite édition	Paris – L'Autre Livre	É.S.
13 – 16 novembre	Jeunesse	Casablanca	ADEB
29 novembre – 4 décembre	Jeunesse	Montreuil – Salon du livre et de la presse jeunesse	LWB + WBI
9 – 10 décembre	Poésie	Lille – Marché de la poésie	É.S.
2024			
25 – 28 janvier	Bande dessinée	Angoulême – Festival de la bande dessinée	CWB - WBI

20 – 25 février	Jeunesse Bande dessinée	Taipei International Book Exhibition	WBI
6 – 10 mars	Généraliste	Salon du livre de Genève	ADEB + É.S. + WBI
8 – 11 avril	Jeunesse Professionnel	Bologne – Bologna Children's Bookfair	ADEB + WBI
17 – 19 mai	Littérature	Saint-Malo – Étonnants voyageurs	É.S. + WBI
31 mai – 2 juin	Livre d'art	Fontainebleau – Salon du livre et de la revue d'art	LWB + WBI
6 – 8 juin	Généraliste Professionnel	Toulon – Congrès national des bibliothécaires français	ADEB + É.S. + WBI
19 – 23 juin	Poésie	Paris – Marché de la poésie	É.S.
À venir			
16 – 20 octobre	Généraliste Professionnel	Francfort – Frankfurter Buchmesse	ADEB + É.S. + WBI
Novembre	Littérature et petite édition	Paris – L'Autre Livre	É.S.
27 novembre – 2 décembre	Jeunesse	Montreuil – Salon du livre et de la presse jeunesse	CWB + WBI

Toutes ces participations sont rendues possibles par une étroite collaboration avec l'association Les Éditeurs singuliers.

L'ADEB a pris en charge l'organisation des stands collectifs à Francfort et Genève et de la Quinzaine de l'édition belge à Lille.

Quelques mots sur ces représentations collectives :

Foire du livre de Francfort : un stand fourmillant

Le stand de la Belgique francophone se situait en face de la représentation du Québec. Un stand de 100 m², mis à la disposition des éditeurs grâce à la collaboration de Wallonie-Bruxelles International (WBI). Vingt-six éditeurs étaient inscrits à la collectivité ; plus qu'en 2022. La plupart des éditeurs étaient présents durant les journées professionnelles.

Grâce à la subvention « Renforcer sa stratégie à l'international via un coaching professionnel » proposée par WBI, un compagnonnage a été mis en place pour aider des éditeurs de petite à moyenne taille à s'ouvrir aux marchés internationaux. De mai à octobre, cet accompagnement a consisté en :

- une formation et un accompagnement personnalisé dans le cadre des ventes de droits,
- l'organisation de tables de conversation français/anglais,
- la poursuite du *fellowship* avec des éditeurs allemands,
- une intervention de WBI dans les frais de mobilité de tous les éditeurs présents.

Tous les éditeurs qui avaient participé aux différents coachings ont obtenu des résultats concrets à Francfort.

« Francfort et Bologne sont les deux rendez-vous annuels incontournables pour rencontrer les éditeurs étrangers. D'une part pour vendre les droits de nos livres. Et d'autre part pour découvrir ce qui se fait ailleurs car nous traduisons aussi des livres de différents pays. »

Fanny Deschamps,
éditrice chez Versant Sud

Salon du livre de Genève

La promesse des organisateurs : « Jeunesse, BD, littératures africaines, suisses et étrangères, des programmations riches et variées permettront de contenter tous les publics, de satisfaire toutes les curiosités et ravir les amoureux·ses des mots ! ».

Et, en effet, le public était au rendez-vous, nombreux, familial, ravi de retrouver l'ambiance d'un salon du livre.

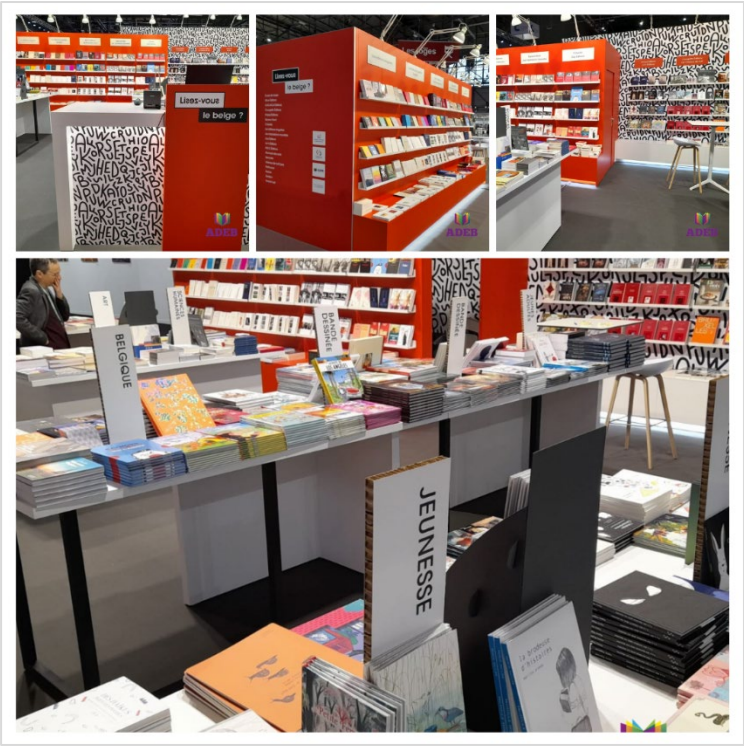

Un stand de 80 m² était mis à la disposition des éditeurs. Il s'agissait d'un espace ouvert sur trois allées, proposant une librairie présentant et vendant la production des éditeurs belges francophones, ainsi qu'une zone pour les dédicaces et les rendez-vous.

Foire internationale du livre jeunesse de Bologne

Quinzaine du livre belge francophone en Hauts-de-France et prolongements - Juin 2023 à avril 2024

À l'instar de Genève en 2022, les Hauts-de-France ont été choisis pour la Quinzaine internationale du livre belge en 2023. En effet, le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Pierre-Yves Jeholet, a signé, le 25 janvier 2023, un accord culturel avec la Région Hauts-de-France.

Dans le cadre de cet accord, les associations d'éditeurs belges — ADEB et Les Éditeurs singuliers — se sont rapprochées de

l'Agence régionale du livre et de la lecture des Hauts-de-France _ AR2L _ pour envisager une série d'actions en vue de rencontrer des libraires et des bibliothécaires de différentes villes de la Région. L'objectif étant de promouvoir les catalogues de leurs membres.

Dans l'ordre chronologique :

- Congrès de l'Association des bibliothécaires de France (Dunkerque)
- Festival « Les livres d'en haut » : journée professionnelle (Lille)

- Festival « Les livres d'en haut » : insertion dans le catalogue
- Festival « Les livres d'en haut » : inauguration et présence sur le stand (Lille)
- Prise de contact avec un ensemble de libraires lillois et dédicaces
- Marché de la poésie de Lille
- Rencontres professionnelles avec des bibliothécaires (Lille) – Partenariat Decitre pro / Furet du Nord

La « Quinzaine » s'est donc muée en une période d'une année de contacts réguliers avec les Hauts-de-France.

Congrès de l'Association des bibliothécaires de France (Dunkerque)

68e congrès | 8 – 10 juin 2023 | Dunkerque – Association des Bibliothécaires de France (abf.asso.fr)

En parallèle du congrès, un salon professionnel est organisé. Une quarantaine de stands. Tout ce qui peut être utile dans une bibliothèque… Environ 400 participants au congrès.

Il nous a semblé important pour les éditeurs belges d'y être présents pour une première fois et de profiter de la proximité géographique de Dunkerque pour nous y rendre. Nous avons donc réservé un espace de 9 m^2.

Nous avons présenté la vitrine Wallonie-Bruxelles Édition et « Lisez-vous le belge ? ». Nous avons également distribué le magazine WBE et des catalogues d'éditeurs ; nous avions en outre rassemblé sur une table tous les ouvrages des éditeurs belges ayant reçu un prix en 2022 et 2023.

De nombreux bibliothécaires se sont montrés intéressés. Nous avons ramené les adresses de tous les participants et, en automne 2023, nous leur avons envoyé le nouveau magazine WBE.

Nous avons par ailleurs rencontré le directeur de l'Agence AR2L, le directeur de l'Association des éditeurs des Hauts-de-France, la responsable des clients bibliothèques de Decitre pro / Furet du Nord…

Journées professionnelles avec des bibliothécaires

À deux reprises, nous avons organisé des rencontres avec des bibliothécaires de la région lilloise.

Le 29 septembre 2023 : dans le cadre du Festival des livres d'en-haut ; la matinée était consacrée à l'édition jeunesse.
Après une courte introduction à propos du secteur Jeunesse en FWB, quatre maisons d'édition sont intervenues :

- Éditions Pastel
- Éditions Esperluète – Charlotte Guisset
- Éditions Versant Sud – Fanny Deschamps et Elisabeth Jongen
- Éditions Livr's – Émilie Ansciaux

L'après-midi était consacré aux autres catégories éditoriales :

- La BD alternative – Matthias Rozes, éditions l'Employé du moi
- La collection **Espace Nord** a 40 ans – Emelyne Bechet
- Les **éditeurs de création**, présentés par la librairie Wallonie-Bruxelles – Muriel Collart
- L'édition de sciences humaines – Daniel Vander Gucht, éditions **La Lettre volée**

L'après-midi, se sont ajoutées deux interventions dans les écoles proposées par les organisateurs du Festival. Fanny Deschamps et Charlotte Guisset se sont rendues chacune dans une classe.

Le 18 avril 2024 : dans le cadre d'un partenariat avec Decitre pro / Furet du Nord.

Le programme avait été concocté par Shirley Saver de Peyronny, libraire et animatrice chez Decitre pro.

Elle avait invité une quinzaine de bibliothèques clientes à rencontrer l'Association des éditeurs belges et Les éditeurs singuliers, Françoise Dury, bibliothécaire en chef du Département Lecture publique de la Province de Namur et présidente de l'APBFB (Association des Professionnels des Bibliothèques Francophones Belges) ainsi que les représentants de six maisons d'édition : Alice Jeunesse, Weyrich, Quadrature, Murmure des soirs, Éditions de l'Université de Bruxelles et Nevicata.

Nous avons reçu des retours très positifs de la part des bibliothécaires présents. Les éditeurs étaient aussi très satisfaits des échanges. Ils reconnaissent avoir également beaucoup appris de la présentation de Françoise Dury sur le fonctionnement des bibliothèques de la FWB. Nous espérons avoir favorisé la prise de commande des ouvrages de nos éditeurs par les bibliothèques et aussi par la librairie Furet du Nord…

Coachings et formations

En 2023, nous avons axé nos coachings autour de quatre pôles incontournables d'une bonne politique d'export pour une maison d'éditions francophone belge. Nous avons ainsi mis en relation des éditeurs de la FWB, cinq par coaching, avec des professionnels :

- de la vente de droits de traduction. Comment, lors d'une foire internationale, optimiser ses chances de signer un contrat de vente de droits de traduction. Les résultats, très concrets, se sont mesurés au taux d'activité des éditeurs concernés lors de leur déplacement à la Frankfurter Buchmesse ;
- de l'accès aux librairies françaises. Comment, en fonction de vos relations avec un distributeur, optimiser votre exploitation du marché français. Le formateur identifie les leviers d'action des éditeurs participants et les aide à les activer ;
- de l'usage commercial de l'anglais. Comment vous faire comprendre en anglais, langue usuelle du commerce mondial ;
- de la communication vers les professionnels allemands. Comment élaborer une communication vers d'éventuels partenaires allemands. La formatrice offre un service de traduction de catalogues, d'identification de prospects et d'accompagnement aux rendez-vous francfortois.

Wallonie-Bruxelles Édition

Wallonie-Bruxelles Édition est la vitrine internationale de l'édition belge francophone et la plate-forme de présentation des ouvrages dont les droits sont disponibles.

Le site : *wallonie-bruxelles-edition.org*

Lancé fin 2021, le développement du site Wallonie-Bruxelles Édition (*wallonie-bruxelles-edition.org*) s'est poursuivi. L'ergonomie du site a été améliorée et sa notoriété – 2.300 utilisateurs par an – s'est développée. 40 % des visiteurs sont Belges, 14 % proviennent des États-Unis, 13 % sont Français. La Chine, les Pays-Bas et la Finlande représentent chacun 5 % de connexions.

Certains outils ont été améliorés :

- Répertoire des éditeurs : nous avons ajouté un second niveau dans la nomenclature thématique.
- Répertoire des livres : *idem*. Nous avons aussi ajouté un second niveau dans la nomenclature.
- Mises en évidence de sélections thématiques et saisonnières d'ouvrages, appelées « Focus » sur le site.
- Ajout de langues d'accueil comme le néerlandais, l'allemand, l'espagnol, l'italien… Une seule page de présentation de la vitrine dans la langue choisie puis renvoi vers les pages en anglais.

Les réseaux sociaux

La vitrine Wallonie-Bruxelles Édition est présente sur Facebook, Instagram et LinkedIn.

2500 visiteurs annuels	322 abonnés	883 abonnés	521 abonnés

Le magazine

Nous avons édité six numéros du magazine Wallonie-Bruxelles Édition. Il est semestriel (sortie en octobre et février).

Ce magazine est destiné à renforcer la notoriété internationale des éditeurs belges francophones, à présenter la diversité du secteur et la tradition de qualité et d'originalité. Il présente des personnalités, des marques et aussi des initiatives culturelles ou sociétales en FWB. Il est bilingue français/anglais. Chaque numéro est distribué lors des événements auxquels nous participons et, en outre, disponible dans différents lieux. Il est aussi envoyé à nombre de personnes ressources. Nous envoyons

aussi le magazine à 230 bibliothécaires belges, 140 libraires belges et 300 bibliothécaires français.

Une version numérique de chaque magazine est accessible à partir de la page d'accueil de vitrine wallonie-bruxelles-edition.org[9]. Il est possible de s'abonner pour recevoir la version papier par courrier. À ce jour, nous avons 200 abonnés !

3. L'ADEB et le lobbying

Mémorandum pour le livre 2024-2029

L'année 2024 étant synonyme d'élections majeures, à tous les niveaux de pouvoirs (européen, fédéral, régional et communautaire, communal et provincial), ceci laisse à des associations professionnelles comme l'ADEB l'opportunité de peser dans l'élaboration des programmes des différents partis politiques.

C'est dans cet objectif que l'ADEB s'est attelée à la rédaction d'un mémorandum pour le secteur éditorial 2024-2028. Celui-ci est disponible sur le site de l'ADEB[10].

Ce mémorandum intitulé « Le livre forme les citoyens d'aujourd'hui et de demain » s'articule autour de quatre axes :

- Développer une politique du livre et de la lecture dans le circuit scolaire, dès la maternelle

[9] Pour découvrir le magazine : *www.wallonie-bruxelles-edition.org/fr/magazine.*

[10] *https://urlz.fr/qjir.*

- Assurer la présence du manuel scolaire et universitaire ainsi que des ouvrages de référence dans les apprentissages
- Favoriser l'accès au livre pour tous
- Assurer la stabilité de l'écosystème de l'édition.

Y figurent notamment les revendications suivantes :

- Favoriser le quart d'heure de lecture quotidien en classe
- Réhabiliter le manuel scolaire : un manuel par matière, par année et par élève
- Impliquer les éditeurs dans l'élaboration et la mise en œuvre judicieuse d'une approche *open science*
- Mettre en place une politique volontariste pour la lecture des jeunes, via le chèque-lire
- Développer des opérations de promotion du livre via un soutien aux salons et des manifestations en faveur du livre, ou via des opérations en faveur de la lecture (comme l'action *Tout le monde lit*)
- Pouvoir collaborer avec des interlocuteurs concernés et pérennes au niveau des Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale
- Bénéficier d'une stabilité fiscale (TVA et fiscalité des droits d'auteur)
- Encadrer le développement des intelligences artificielles génératives par des dispositions légales veillant au respect des droits d'auteur sur les œuvres protégées utilisées.

Une présentation du mémorandum à la presse a été organisée en décembre 2023.

Ensuite, ce sont les partis politiques francophones qui ont été sollicités : Écolo, Les Engagés, le MR et le PS nous ont reçus et ont accueilli avec intérêt nos présentations et demandes.

Dans l'objectif que ces demandes puissent être reprises totalement ou partiellement dans les futures déclarations de politique fédérale, régionale et communautaire, des *position papers* ont été élaborés et envoyés tous azimuts aux interlocuteurs politiques afin de mettre en avant les requêtes concrètes suivantes :

- Réintroduction des outils pédagogiques professionnels dans l'enseignement en FWB
- Position de l'ADEB en faveur de la mise en place du chèque-lire
- Position de l'ADEB en faveur de l'achat massif de livres belges au profit de collectivités sur le territoire de la FWB
- Position de l'ADEB concernant les aides à la traduction.

Contrat de filière du livre

Ce contrat a fait l'objet d'explications détaillées dans les rapports d'activités de juin 2022 et juin 2023.

Après la signature du contrat en septembre 2022, la volonté du cabinet de la ministre de la Culture, comme du Service Général Lettres et Livre, était de proposer au plus vite aux pouvoirs locaux et aux Régions d'en devenir cosignataires. Début 2024, effectivement, plusieurs provinces et quelques dizaines de communes ont rejoint le contrat. Mais la Région wallonne a clairement fait savoir qu'elle voulait rester à l'écart d'un projet fort peu en concordance avec ses compétences, un écueil qui avait été clairement exprimé par l'ADEB dès la première formulation du projet. Quant à la Région de Bruxelles-Capitale, elle n'a même pas répondu aux invitations.

En ce mois de juin 2024, la situation est la suivante. Grâce au contrat de filière, quelques nouvelles actions ont pu être développées et financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles,

entre autres, le pôle de relations presse et le projet de distribution mutualisée dans ses deux volets Belgique-France. Nous espérons aussi pouvoir développer dorénavant davantage de liens locaux : commune(s) et province(s) avec leurs éditeurs de proximité. Enfin, de concert avec le Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PILEn), des contacts ont été noués depuis janvier avec la Région wallonne qui nous a ouvert les portes de plusieurs agences wallonnes susceptibles d'apporter un soutien aux maisons d'édition (Digital Wallonie, Wallonie entreprendre…).

Pour l'avenir, nous devons viser la conclusion d'une version 2.0 du contrat de filière, basé davantage sur les besoins stratégiques des acteurs de la filière dans lesquels les différents pouvoirs publics pourraient trouver leur place. Un défi particulier sera alors de retrouver un lien avec la Région de Bruxelles-Capitale qui s'est distanciée du livre il y a cinq ans.

La TVA sur le livre

Ce sujet – la hausse potentielle de la TVA appliquée au livre – a occupé une partie de l'actualité de notre secteur en 2023… jusqu'au 21 juillet pour être précis car c'était la date butoir fixée par le gouvernement fédéral pour boucler la réforme fiscale annoncée.

Dès mars, l'ADEB avait pris l'initiative d'une campagne de pétition et de communication qui avait abouti, chose rare, à la signature conjointe, par les trois ministres-présidents de nos Communautés, d'une lettre adressée au Fédéral s'élevant contre toute hausse de la TVA sur le livre. En l'absence d'accord politique, le gouvernement fédéral a donc enterré son projet de réforme fiscale au milieu de l'été. Cependant, l'ADEB reste très

attentive à ce dossier et ne cesse d'attirer l'attention de nos partenaires : le risque de voir ressurgir ce projet est très grand parce qu'il est inscrit en toutes lettres dans le rapport du Conseil Supérieur des Finances. Notre position est clairement exprimée dans notre mémorandum politique.

Fiscalité des droits d'auteur

Suite à la réforme intervenue fin 2022 en ce qui concerne la fiscalité des droits d'auteurs et aux nombreuses questions et incertitudes qui en ont découlé, l'ADEB, soutenue par le GAU (*Groep Algemene Uitgevers*) et le GEWU (*Groep Educatieve en Wetenschappelijke Uitgevers*) et conseillée par l'avocat Sébastien Watelet (LawTax), a décidé d'entamer une procédure de *ruling*[11] sectoriel visant à apporter aux maisons d'édition et à leurs auteurs et autrices la sécurité juridique en matière de fiscalité des droits d'auteur. La demande a été introduite auprès du SDA (Service des Décisions Anticipées du SPF Finances) fin mars.

À l'heure de rédiger ce rapport d'activités, la procédure n'avait pas encore abouti mais nous espérons qu'elle sera reçue favorablement et le plus rapidement possible afin que les maisons d'édition puissent sereinement informer leurs auteurs et que ces derniers disposent de tous les apaisements nécessaires pour remplir leur déclaration fiscale.

Intelligence artificielle (IA)

Aucun doute : quel que soit le genre éditorial considéré (juridique – scolaire – BD – jeunesse – littérature – etc.), les IA (génératives et autres) vont affecter le monde de l'édition dans une mesure sans cesse croissante.

[11] Demande anticipée de position auprès de l'administration fiscale.

Dans ce contexte, l'ADEB a pris le dossier à bras le corps.

Le conseil d'administration de l'ADEB a pu bénéficier de l'éclairage avisé de Kurt Van Damme, en sa qualité de spécialiste des droits d'auteur, et de l'apport informatif de la FEE (Fédération des éditeurs européens).

Pour sa part, le GT (groupe de travail) juridique de l'ADEB s'est saisi de la question des conditions contractuelles requises, d'une part, dans le cadre de la création de nouvelles œuvres au moyen d'applications d'IA et, d'autre part, en ce qui concerne l'utilisation, par des systèmes d'IA génératives, des œuvres créées par les auteurs et exploitées par les éditeurs.

L'ADEB avait déjà alerté ses membres sur l'existence d'une nouvelle exception au droit d'auteur au profit des organisations d'enseignement et de recherche, des institutions patrimoniales mais aussi d'opérateurs privés permettant à tous ces acteurs de procéder au moissonnage et à la récolte de textes et de données protégés par le droit d'auteur (exception *Text & Data Mining*) notamment pour alimenter et entraîner des applications d'IA.

Pour neutraliser légalement cette exception au droit d'auteur, il existe un droit d'« *opt-out* » que les éditeurs peuvent exprimer de manière technique, en introduisant une ligne de codes (protocole W3C) sur leurs sites internet qui affichent leurs données ainsi que dans les fichiers EPUB et PDF de leurs ouvrages.

L'ADEB a organisé une session d'informations avec un spécialiste de cette question.

À côté de cette solution technique à mettre en œuvre individuellement par les éditeurs, la question d'une déclaration d'*opt-out* sectoriel sera examinée en collaboration avec Copiebel.

Enfin, au sein de Reprobel et d'Auvibel, nos deux organisations faîtières chargées de collecter, au profit des ayants droit, les rémunérations issues des exceptions au droit d'auteur, la question de la juste rémunération des éditeurs pour les utilisations par les IA des œuvres et contenus qu'ils publient est aussi discutée.

Sur ce sujet particulièrement important et rapidement évolutif, l'ADEB veillera à informer et former ses membres, en fonction des besoins respectifs et des spécificités de chacun.

Règlement sur les retards de paiement

Les autorités européennes se sont penchées sur la question des délais de paiement de facture. Leur objectif était d'édicter un règlement, soit un texte s'appliquant à tous les États membres sans adaptation législative nationale. L'intention initiale était de réduire le délai de paiement à 30 jours sans distinction ni de produit ni de client : une réglementation hautement préjudiciable à tout produit à très basse vitesse de rotation, tel que le livre.

Toutes les fédérations professionnelles des éditeurs et des libraires se sont mobilisées pour informer leurs parlementaires européens nationaux du danger de pareille mesure. L'ADEB est intervenue auprès du Conseil Central de l'Économie, dont elle est membre, afin d'alerter aussi notre gouvernement fédéral.

Ce 23 avril, le Parlement européen a voté son texte en excluant le livre des produits concernés. Mais mi-mai, le gouvernement belge a reformulé l'intention : choisir une directive européenne (donc avec transposition nationale), garder le délai de 30 jours, accepter 60 jours pour des produits d'exception et suggérer des adaptations législatives, pays par pays, pour des délais plus

longs. À l'heure d'écrire ce rapport, l'ADEB est repartie en lobbying car cette proposition ne nous rassure absolument pas !

Règlement sur la sécurité des jouets

Le Parlement européen souhaite établir de nouvelles règles plus strictes afin de renforcer la sécurité des jouets vendus au sein de l'Union européenne… et auxquels le livre est assimilé dans la réglementation actuelle.

Afin d'éviter qu'un durcissement de la réglementation ne frappe les éditeurs de jeunesse, l'ADEB, avec l'appui de la Fédération des éditeurs européens, a pris contact avec le cabinet du ministre belge de l'Économie, Pierre-Yves Dermagne, et lui a demandé de relayer la spécificité de notre secteur, alors que notre pays assure la présidence du Conseil de l'Union européenne depuis le 1er janvier de cette année.

Au moment de boucler ces lignes, le groupe de travail du Conseil sur la compétitivité devait encore examiner la proposition de la présidence belge.

En l'état, il semblerait que seuls les livres de coloriages et d'autocollants soient concernés par le durcissement des mesures.

Le texte ne devrait toutefois pas être finalisé d'ici la fin de la présidence belge et serait donc transmis à la présidence hongroise…

Projet de registre central des décisions et arrêts

Ce dossier très spécifique concerne les éditeurs juridiques qui se trouvent confrontés à une nouvelle législation relative à la création d'une banque de données regroupant tous les arrêts et

décisions rendus par la magistrature belge et qui présente divers risques pour ces derniers. L'ADEB et le GEWU (Groep Educatieve en Wetenschappelijke Uitgevers) ont été mandatés par leur conseil d'administration respectif pour introduire un recours contre certaines dispositions de cette législation devant la Cour constitutionnelle.

En parallèle, l'ADEB et le GEWU ont, en 2023 et début 2024, multiplié les démarches et réunions en vue d'assurer aux éditeurs juridiques la poursuite de leur activité essentielle de récolte et de traitement de la jurisprudence pour publication dans leurs revues, bases de données et futurs projets digitaux.

Ainsi, notamment, une question parlementaire a été posée, à l'initiative de l'ADEB, par le député Philippe Goffin (MR) au ministre de la Justice, ce qui a permis de clarifier plusieurs questions.

Dans la même perspective d'obtenir des informations concrètes sur l'état d'avancement du projet de développement du Registre central, ses conséquences pour les éditeurs et le règlement de questions liées à la période transitoire, une réunion fructueuse a été organisée avec le cabinet du ministre Paul Van Tigchelt (Justice).

À ce stade, on peut dire que, vu la lenteur de développement du projet, les éditeurs juridiques bénéficient d'un quasi *statu quo* par rapport à la situation précédant la nouvelle législation.

L'issue du recours devant la Cour constitutionnelle est espérée avant la fin de l'année.

Chapitre 3 • Administration

1. Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration au 1er juin 2024 :

Président

Simon Casterman
(Casterman)
(Fin mandat juin 2024)

Patrick Moller
(Dilibel)
(Fin mandat juin 2025)

Philippe Comeliau
(Mols)
(Fin mandat juin 2026)

Christel Hoolans
(Dargaud-Lombard)
(Fin mandat juin 2026)

M.-A. Englebienne
(De Boeck Supérieur)
(Fin mandat juin 2027)

Paul-Etienne Pimont
(Larcier | Intersentia)
(Fin mandat juin 2027)

Elisabeth Jongen
(Versant Sud)
(Fin mandat juin 2027)

2. L'équipe

Benoît Dubois
Directeur
b.dubois@adeb.be

Carine Lecomte
Directrice adjointe
c.lecomte@adeb.be

Kim Bethume
Administration
& finances
k.bethume@adeb.be

Christelle Dyon
Responsable
Communication
c.dyon@adeb.be

Antoine Fontaine
Chargé de projets
a.fontaine@adeb.be

Marie Meurice
Chargée de projets &
accompagnement à la diffusion
m.meurice@adeb

Fabienne Rynik
Responsable export
& distribution
f.rynik@adeb.be

3. Membres

Au 1er mai 2024, l'ADEB comptait 80 membres cotisants.

Par rapport à la liste des membres en janvier 2023 :

- huit éditeurs ont démissionné : ADH éditions; les Éditions de l'Espérance et Au Gai Savoir (démission) , Héros Modernes, Onlit et SQR books (arrêt de publication) ; ainsi que Averbode/Erasme (fusion opérationnelle avec Plantyn) et les éditions de la Province de Liège (réorganisation) ;
- onze éditeurs ont été acceptés : Association belge des athées, CEP éditions, éditions du Basson, La Muette, Legal PME, Livre's, Parlà, Cotcotcot, Musée L, Marie Curie Alumni et BE2J.

4. Cotisations 2025

NIVEAU	Chiffre d'affaires min	Chiffre d'affaires max	Cotisation
Accueil			155 €
1	1.000 €	74.400 €	155 €
2	74.400 €	124.000 €	395 €
3	124.000 €	247.900 €	800 €
4	247.900 €	371.800 €	1.235 €
5	371.800	495.800	1.600 €
6	495.800 €	619.700 €	1.970 €
7	619.700 €	743.700 €	2.455 €
8	743.700 €	991.600 €	2.925 €
9	991.600 €	1.239.500 €	3.400 €
10	1.239.500 €	1.859.200 €	4.060 €
11	1.859.200 €	2.478.900 €	4.205 €
12	2.478.900 €	4.957.900 €	6.380 €
13	4.957.900 €	8.976.300 €	7.780 €
14	8.676.300 €	12.394.600 €	9.175 €
15	12.394.600 €	18.592.000 €	10.970 €
16	18.592.000 €	38.500.000 €	12.965 €
17	38.500.000 €	50.000.000 €	17.950 €
18	50.000.000 €	60.000.000 €	20.940 €
19	60.000.000 €		24.930 €
Distributeurs			2.450 €
			4.000 €

Nous contacter

Association des éditeurs belges | ADEB
Avenue R. Vandendriessche, 18 (boîte 19) | 1150 Bruxelles
☎ +32 (0)2 241 65 80 ✉ adeb@adeb.be https://adeb.be

facebook.com/ADEBBelgique
instagram.com/adeb_belgique
linkedin.com/company/adeb-belgique

Avec le soutien de la

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES